

Supplément gratuit



DEFINITION

Un Parc, comment ça marche...

P. 2



MONTAGNE, PENTES, PIÉMONT

Une solidarité territoriale

P. 3

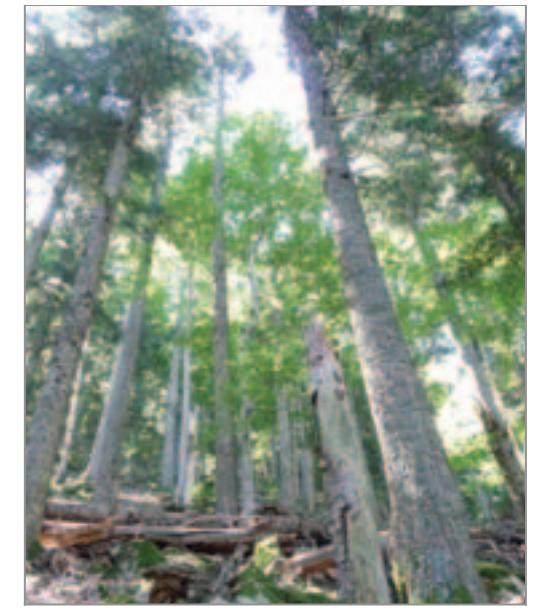
le dauphiné

SPÉCIAL
Parc naturel régional des Monts d'Ardèche



Une nouvelle charte pour 2013-2025

Tout savoir sur l'avenir du Parc des Monts d'Ardèche
à quelques semaines de l'enquête publique



LES VOCATIONS DU PARC

**“Un territoire remarquable, productif, attractif et solidaire”.
Explications...**

P. 4, 5, 6 et 7

LES TEMOIGNAGES

Elus, habitants et même un castanéiculteur. Ils parlent du Parc au fil des pages ou racontent leur vie au cœur des Monts d'Ardèche.

LE MOT DE LORRAINE CHENOT



Lorraine Chenot,
Présidente du
Parc naturel
régional
des Monts
d'Ardèche.

Au moment du renouvellement de la Charte, je souhaite informer le plus largement possible tous les habitants du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche. Après un bref rappel de quelques fondamentaux des Parcs naturels régionaux, ce dossier présente les trois piliers proposés pour orienter le développement de ce territoire dans les douze ans qui viennent. Il permet aussi à des habitants, élus, partenaires du territoire de donner un point de vue plus concret sur le Parc.

En effet, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche a été créé en 2001 à l'initiative des communes, du Conseil général de l'Ardèche, de la Région Rhône-Alpes (son principal financeur), de l'Etat et de très nombreuses personnes, agriculteurs, éleveurs, industriels, artisans, passionnés du patrimoine, de la biodiversité, acteurs du tourisme vert, de l'action culturelle, etc.

Onze ans plus tard, il nous faut tirer les leçons du chemin parcouru et s'engager dans une nouvelle « Charte 2013-2025 », véritable projet de développement qui prend appui sur la valorisation de tous les patrimoines naturels, matériels et immatériels pour créer de la richesse et développer l'attractivité des Monts d'Ardèche. Pour réussir, il nous faut aussi mobiliser les capacités d'innovation, d'adaptation, de création dont les habitants et les entrepreneurs de ce territoire ont toujours fait preuve dans l'histoire pour inventer de nouvelles façons de produire, de travailler, d'habiter et de vivre, dans cet espace rural pentu, enclavé, difficile et en même temps si captivant.

Avec ses piémonts, ses pentes, ses sucs et ses monts, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche est cette « Montagne » chantée par Jean Ferrat. A nous tous de la faire évoluer en préservant sa beauté !

2 | PARC NATUREL RÉGIONAL DES MONTS D'ARDÈCHE

12 ANS. 12 OBJECTIFS MAJEURS

- ▶ Classer 1 200 hectares en réserves biologiques
- ▶ Multiplier par trois l'agriculture biologique
- ▶ Développer 14 métiers d'avenir
- ▶ Interdire la culture d'OGM
- ▶ Disposer d'une offre de service qualifiée à moins de 30 minutes de chaque habitant
- ▶ Diviser par deux la consommation des terres agricoles pour l'urbanisation
- ▶ Développer des résidences d'artiste dans chaque bassin de vie
- ▶ Reconquérir 8 000 hectares de châtaigneraie abandonnée
- ▶ Réduire de 30 % la consommation énergétique
- ▶ Accueillir 100 % des petits ardéchois à la Maison du Parc pour en faire des éco-citoyens
- ▶ Proposer 5 000 logements permanents qualifiés, notamment dans les coeurs de village
- ▶ Bénéficier d'un label soutenu par l'UNESCO pour notre patrimoine géologique

LE PARC EN RÉSUMÉ

Qu'est-ce qu'un "PNR" ?



3,5 millions d'habitants et 4 100 communes et une flopée de moutons, voilà un échantillon de ce que représentent les 48 Parcs naturels régionaux en France.

Un Parc naturel régional c'est un territoire rural, reconnu pour la qualité, la diversité de ses patrimoines naturels et culturels et sur lequel les communes ont décidé de se regrouper pour choisir ensemble un type de développement social et économique, qui soit respectueux des hommes et de leur milieu de vie. Chaque année, les élus décident des actions à mener dans les domaines de l'aménagement du territoire, des espaces naturels, de l'économie et de l'éducation au territoire.

Le syndicat mixte de chaque Parc

s'appuie sur une équipe de techniciens qui accompagne les collectivités, les associations et les organisations professionnelles dans les domaines de l'urbanisme, de l'énergie, de l'agriculture, de la forêt, des espaces et espèces naturels, des patrimoines culturels, du tourisme, des sports et loisirs de nature, de l'économie sociale et solidaire, des métiers d'art, de l'industrie...

Les 48 Parcs naturels régionaux couvrent 13 % du territoire français et réunissent plus de 3 900 communes et trois millions d'habitants.

Le territoire des Monts d'Ardèche se singularise par ses milliers d'hectares de châtaigneraie, ses paysages remarquables, ses terrasses construites par l'homme pour cultiver et vivre sur ces pentes, 3 000 kilomètres de cours d'eau et de bâtières, un millier de hameaux, des calades et murets de pierre sèche. Omniprésente, la forêt en fait l'un des dix Parcs les plus boisés de France.

Le Parc naturel des Monts d'Ardèche comprendra 165 communes, 91 600 habitants sur 266 000 hectares.

Vincent CHARBONNIER

IL EN PARLE...

Hervé SAULIGNAC

Vice-Président du Conseil Régional Rhône-Alpes et vice-Président du Conseil Général de l'Ardèche

“ Les Parcs naturels régionaux, au nombre de six à ce jour en Rhône-Alpes, ont une double chance : être des territoires aux patrimoines naturels et culturels exceptionnels, et être dotés d'un projet de développement partagé qui permet la coordination des interventions publiques pour plus d'efficacité. La seconde charte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche doit avoir un double objectif : rendre le Parc plus proche encore des habitants et des communes, développer l'innovation dans des domaines importants pour l'Ardèche : la reconquête de la châtaigneraie, la transition énergétique, les circuits courts pour l'agroalimentaire... Partenaires de la première heure du Parc, la Région Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche veilleront à la mise en œuvre effective des objectifs inscrits dans la charte 2013-2025.”



Le DL/Stéphane MARC

Propos recueillis par V.C.

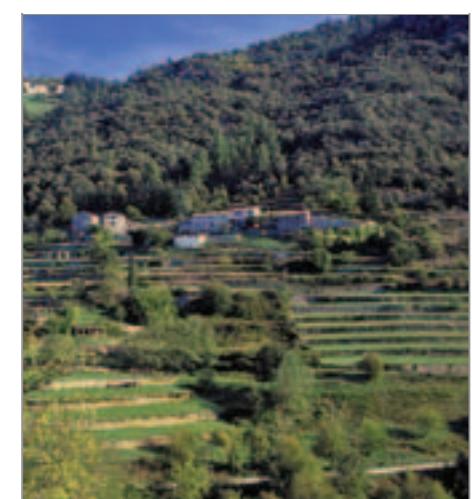
Qu'est-ce qu'une charte ?

Convaincre plus que contraindre : telle est la philosophie des Parcs naturels régionaux qui s'exprime dans leur charte. Ce contrat signé entre les communes, l'État, les régions et les départements définit les objectifs de développement et de gestion du territoire, les conditions de préservation et de valorisation des patrimoines naturels et culturels. Cette charte est réactualisée tous les 12 ans à partir d'un bilan des actions réalisées. Ce renouvellement permet de fixer de nouveaux objectifs en fonction des enjeux et

des évolutions du territoire. Ainsi, dans la nouvelle Charte sont inscrits : l'opposition du territoire à toute exploration ou exploitation du gaz de schiste, le développement des pratiques d'agriculture biologique, la consommation responsable, la démocratie participative et la prise en compte du changement climatique.

V.C.

La préservation et la valorisation des patrimoines naturels et culturels sont lunes des missions d'un Parc.



PARC NATUREL RÉGIONAL DES MONTS D'ARDÈCHE | 3

TROIS SECTEURS AUX DYNAMIQUES TERRITORIALES DISTINCTES

Le Parc, une solidarité territoriale

Le reclassement du Parc des Monts d'Ardèche interviendra en 2013, après plusieurs étapes de concertation et d'arbitrage. La future charte a fait l'objet, tout d'abord, d'une large concertation avec l'ensemble des maires et conseillers municipaux délégués au Parc des communes comprises dans son périmètre actuel et futur, des partenaires publics et privés, chambres consulaires, associations de protection et de valorisation des patrimoines naturels et culturels, groupements professionnels... Entre 2009 et 2011, les habitants ont été conviés à participer à 14 ateliers

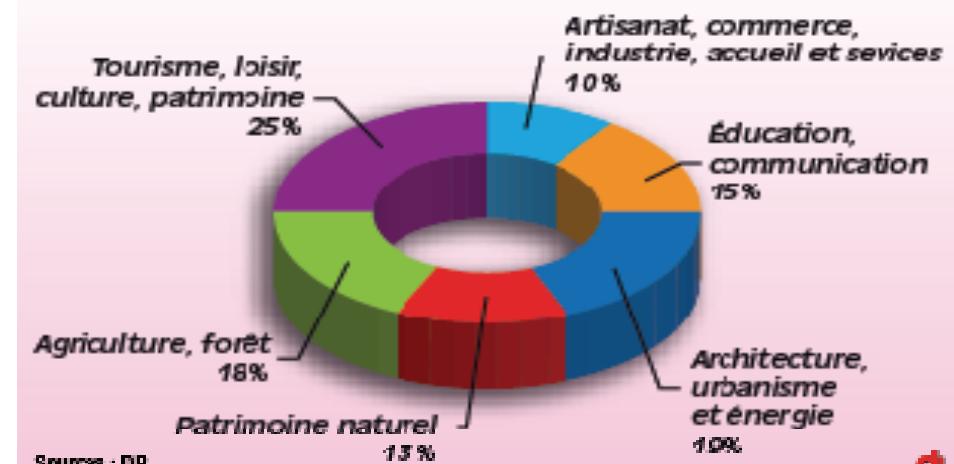
pour exprimer leur vision sur l'avenir de leur territoire.

À partir de ces contributions, a été écrite la nouvelle charte. Le Ministère de l'Écologie a donné cet été un avis positif sur cette première version qui doit faire l'objet maintenant d'une enquête publique. Tout citoyen pourra alors exprimer ses souhaits, son soutien ou sa désapprobation. Les résultats de l'enquête publique pourront donner lieu à une nouvelle modification de la charte. Au printemps 2013, les communes et communautés de communes auront à faire leur choix : adhérer ou non au Parc.

V.C.



Depuis 10 ans, le Parc a soutenu techniquement et financièrement des actions dans les domaines suivants



Joseph des Bancs; Saint-Julien-Boutières; Saint-Julien du Gua; Saint-Julien du Serre; Saint-Laurent-les-Bains; Saint-Martial; Saint-Martin de Valamas; Saint-Maurice-en-Chalencon; Saint-Melany; Saint-Michel-de-Bouligne; Saint-Michel-de-Chabrianoix; Saint-Pierre-de-Colombier; Saint-Pierre-Saint-Jean; Saint-Pierreville; Saint-Priest; Saint-Privat; Saint-Prix; Saint-Sauveur-de-Montagut; Saint-Vincent-de-Durfort; Silhac; Thueyts; Ucel; Valgorge; Vals-les-Bains; Vernon; Vesseaux; Veyras; Rosières.

Les communes qui sont concernées par l'extension

- Presailles (43); Accons; Chambonas; Champclause (43); Chaudeyrolles (43); Cros-de-Géorand; Desaignes; Dunière-sur-Eyrieux; Fay-sur-Lignon (43); Freycenet-la-Cuche (43); Freycenet-la-Tour (43); Labatie-d'Andaure; Lablachère; Lamastre; Laussonne (43); Le Béage; Le Cheylard; Le Monastier-sur-Gazeille (43); Les Estables (43); Les Vans; Les Vastres (43); Mariac; Mars; Mazan-l'Abbaye; Moudeyres (43); Nozières; Sagnes-et-Goudoulet; Saint-Agrève; Saint-Apollinaire-de-Rias; Saint-Barthélemy-le-Meil; Saint-Cirgues-en-Montagne; Sainte-Eulalie; Saint-Front (43); Saint-Julien-Labrousse; Saint-Michel-d'Aurance; Sanilhac; Tauriers; Usclades-et-Rieutord; Vernoux-en-Vivarais; Vinezac.

4 | PARC NATUREL RÉGIONAL DES MONTS D'ARDÈCHE

ILS EN PARLENT...

LES VOCATIONS DU PARC

Francine Tinet
Responsable qualité de la source du Vernet



DR

« L'obtention de la marque « Parc naturel régional » a été l'occasion de réaliser un audit qui nous a orienté vers des améliorations dans les domaines énergétique et commercial. Par la suite, on a investi dans une nouvelle souffleuse de bouteilles, dans un nouveau chauffe-eau, dans des éclairages basse tension qui nous font économiser 25 % sur notre facture énergétique. Une nouvelle étiquette aux couleurs du Parc a permis de développer nos ventes au niveau régional, notamment auprès de gîtes, campings et restaurants. Ce diagnostic énergétique et la création d'une nouvelle étiquette ont été entièrement financés par le Parc. »

Séverine Alix
Coordinatrice du Cinéma au village



DR

« Le Cinéma au village a connu deux phases dans le cadre des Rencontres des cinémas d'Europe d'abord, puis avec l'aide de la Région et de l'Europe depuis l'an dernier. Quatre séances ont été organisées durant l'automne 2011, une en janvier 2012, cinq au printemps, en partenariat avec le Parc et la Maison de l'image qui propose une liste de films disponibles.

Le fait que le cinéma se transporte au village est bien perçu des habitants qui viennent souvent à chaque séance quel que soit le film projeté. Cette animation est appréciée parce qu'elle s'adresse à la population sédentaire, surtout en périodes creuses.

Elle rappelle les veillées d'autrefois, c'est l'occasion de se retrouver pour une soirée. »

Propos recueillis par V.C.

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MONTS D'ARDÈCHE | 5

ILS EN PARLENT...

Jean-Pierre Constant
Maire d'Aubenas



Archives DL

« La nouvelle charte tient compte des remarques que j'avais faites concernant les villes portes. Leur nombre a été réduit, ça va dans le sens d'une plus grande lisibilité. Pour moi, le Parc, c'est le poumon de la ville, son jardin : une entrée qui doit être à l'image du Parc, en ligne avec sa politique d'aménagement durable et de respect de la nature. C'est pourquoi je suis très attaché à définir un cahier des charges strict pour l'implantation d'enseignes et de panneaux publicitaires pour réduire la pollution visuelle. Le Parc a besoin de villes portes fortes. Comme le bilan du Parc est positif, ce label, gage d'authenticité, profite à tout le territoire. »

Ludovic Desbrus
Président de l'association Agri Bio Ardèche



Archives DL

« C'est intéressant d'avoir un partenaire comme le Parc sur le territoire, avec qui l'on partage des objectifs communs en matière de pratiques respectueuses de l'environnement et de produits de qualité. Avec sa typologie d'agriculture de montagne, sa diversité agraire, notre territoire est propice à l'agriculture bio. Mais il faut être vigilant, veiller à ce qu'il n'y ait pas de confusion : ce n'est pas parce qu'un produit est local qu'il est nécessairement de qualité ou indemne de pesticides. On doit faire aussi des efforts pour accroître le nombre d'éleveurs bio, trouver des solutions pour mutualiser les coûts de l'alimentation, les mettre en relation avec des céréaliers bio du sud de l'Ardèche. Autre piste : valoriser les petites châtaignes délaissées par les castanéiculteurs qui n'ont pas d'animaux pour les utiliser l'hiver comme complément alimentaire. »

Propos recueillis par V.C.

Un territoire remarquable à préserver

Dans sa nouvelle charte, le Parc des Monts d'Ardèche s'est fixé des objectifs à atteindre d'ici 2025. Son ambition : promouvoir un territoire remarquable, productif, attractif et solidaire.

À l'image de la loutre qui a fait un retour remarqué dans les rivières des Monts d'Ardèche, la biodiversité progresse, fait son nid dans le Parc naturel régional. La qualité, la diversité et la rareté des milieux naturels et des espèces sont le signe d'écosystèmes en bonne santé et l'affaire de tous : élus, habitants, agriculteurs, forestiers, professionnels du tourisme.

Le Parc des Monts d'Ardèche s'engage à obtenir le classement de 1 200 hectares d'espaces naturels en réserve biologique, notamment dans le massif du Tanargue, et à initier des programmes de conservation, de gestion ou de restauration des espèces animales et végétales menacées.

Les communes doivent aussi jouer le jeu en protégeant les espaces les plus fragiles dans leurs documents d'urbanisme et en réglementant l'accès à certains chemins pour que les pratiques de sports motorisés soient mieux maîtrisées. Avec pour mot d'ordre : responsabiliser et non interdire.

Biodiversité, patrimoine culturel, urbanisme, et paysages, le Parc des Monts d'Ardèche s'est fixé autant d'objectifs d'ici 2025. Avec en toile de fond, la volonté de préserver et de valoriser son territoire. À votre Chartre, prêt, partez...»

miter l'impact des retenues et barrages sur les milieux, afin de concilier performance énergétique et environnementale.

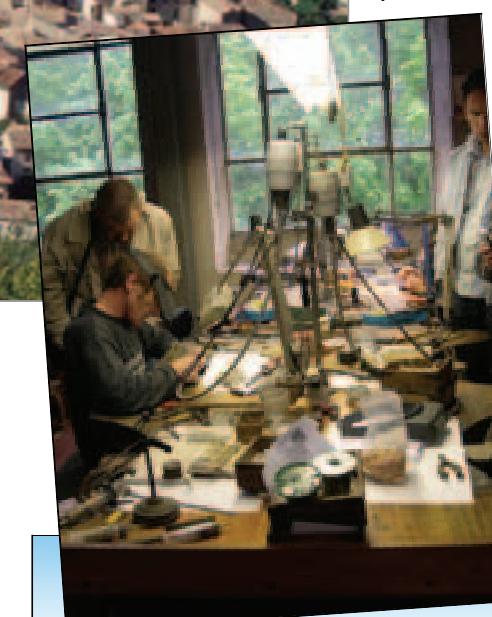
Des patrimoines au pluriel

La protection du patrimoine culturel n'est pas un luxe de territoire riche, mais une forme de respect de l'identité locale. Dans cette optique, la création d'un observatoire du patrimoine culturel est à l'ordre du jour. Il permettra de coordonner les actions et projets futurs de restauration et de valorisation des patrimoines, qu'ils soient architecturaux (habitats et fermes traditionnelles, toits de lauzes et genêts), agricoles (terrasses, clèdes, bâtières, fruits et légumes) ou industriels (bâtiments abritant des activités textiles, de production de bijoux, papier, tanin).

lutter contre les pollutions, les pesticides mettant en péril la santé des agriculteurs, des riverains et des consommateurs.

Dans un souci d'innovation, le Parc expérimentera avec les producteurs d'hydroélectricité des moyens de li-

Des recommandations en matière de construction, de réhabilitation et de rénovation seront édictées, des outils et des formations mis en place en liaison avec la chambre des métiers et la Maison de l'emploi et de la formation de l'Ardèche méridionale. Une attention toute particulière sera portée aux paysages qui sont bien souvent négligés par ceux qui les parcoururent quotidiennement. Comme des décors qui font tapisseries et que l'on finit par ne plus voir, alors qu'ils font la signature des Monts d'Ardèche aux yeux de visiteurs, d'artistes, de nouveaux ou de futurs habitants. Pour éviter toute transformation rapide et irréversible, le Parc accompagnera les communes qui élaboreront des chartes paysagères ou des guides de recommandation propres à préserver des terrasses remarquables, des silhouettes de village, des routes et des cols offrant



6 | PARC NATUREL RÉGIONAL DES MONTS D'ARDÈCHE

ILS EN PARLENT...

Marie-Line Bardou

Présidente de l'association Clair d'étoiles et Brin d'jardin



DR

“ Le Parc est un partenaire important, un lieu de rencontres pour les acteurs de l'éducation à l'environnement et les acteurs culturels. Il nous a permis de créer des liens avec d'autres associations. Nous avons conduit par exemple des actions communes avec « Clapas, roche, nature et paysage » qui s'occupe de géologie, autour de la météorite de Juvinal à Antraigues, notre association ayant une approche astronomique et Clapas une approche géologique. Le souhait que l'on peut avoir à l'avenir, c'est de trouver plus de disponibilités en temps et en finances pour faire vivre davantage de telles actions sur le territoire du Parc.”

Alain d'Angelo

Président de l'office de tourisme de Desaignes



DR

“ L'office de tourisme de Desaignes a ouvert un sentier d'interprétation des terrasses en partenariat avec le Parc qui nous a décerné son label pour le travail que nous menons autour des produits du terroir, notamment dans notre caveau de dégustation. Nous avons poussé le bouchon jusqu'à planter 2 500 pieds de vigne sur des terrasses abandonnées depuis une cinquantaine d'années. On fait appel à deux professionnels pour labourer les rangs tous les quinze jours et vinifier notre production. C'est notre deuxième vendange. On a redécouvert de vieux pressoirs, racheté des cuves, fait monter des tonneaux de la vallée, recréé toute une dynamique qui intéresse beaucoup de monde.”

Propos recueillis par V.C.

LES VOCATIONS DU PARC

Un territoire productif

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche est un territoire productif qui valorise durablement ses ressources. Ce travail engagé depuis dix ans dans les secteurs agricole, forestier, touristique, artisanal et industriel, va se poursuivre sans renoncer à des fondamentaux économiques, environnementaux et sociaux.

Les pratiques d'agriculture biologique seront généralisées. Les surfaces qui leur sont consacrées et le nombre d'exploitations labellisées en agriculture biologique seront multipliés par trois. Cet objectif a été approuvé par la Chambre d'agriculture, qui le met en corrélation avec l'évolution de la demande. Plus symbolique encore, le Parc des Monts d'Ardèche sera le premier territoire national où seront interdites les cultures d'organismes génétiquement modifiés (OGM). Ce principe sera inscrit dans la nouvelle charte.

La marque « Parc naturel régional » a été attribuée en 2011 à six apiculteurs, huit castanéiculteurs, deux viticulteurs de chatus, trois producteurs d'eau minérale, 70 hébergeurs et sept structures de découverte accompagnées. Elle continuera à être décernée aux entreprises qui s'engagent dans une démarche éco-responsable, à des prestations touristiques autour des métiers d'art et des patrimoines, à des produits et savoir-faire emblématiques du territoire, à l'image de la myrtille et du miel. Sans oublier la châtaigne et le bois de châtaignier et leurs nombreuses déclinaisons gastronomiques et mobilières, véritables emblèmes des Monts d'Ardèche. L'objectif est de valoriser 8 000 hectares de châtaigneraies (bois et vergers) et de doubler le nombre de prestataires touristiques porteurs de la marque « Parc », gage de qualité. L'accompagnement proposé par le Parc, en collaboration avec ses partenaires habituels (Chambres consulaires, Syndicats de Pays, Maison de l'emploi...) consiste à prendre en charge une partie des « risques » que les entreprises ne pourraient assumer seules, le Parc privilégiant l'accompagnement de filières et de groupements professionnels, la mutualisation des coûts de diagnostic, de formation, d'expérimentation, d'équipement et de promotion.

Côté consommateur, le Parc souhaite démultiplier les démarches de consommation solidaire et responsable. La future charte souligne que les consommateurs ont un rôle à jouer pour encourager les produc-



À l'image de la myrtille, les produits et les savoir-faire emblématiques du territoire garderont une place de choix dans les objectifs du Parc.



En interdisant les cultures d'OGM, le Parc affirme son attachement à la biodiversité.



Les consommateurs ont un rôle à jouer pour encourager les producteurs locaux dans leur démarche de qualité.

teurs locaux dans leur démarche de qualité. Par leur soutien, les collectivités peuvent donner du poids aux initiatives prises, par exemple pour

l'approvisionnement local et bio des cantines.

V. C.

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MONTS D'ARDÈCHE | 7

LES VOCATIONS DU PARC

Être attractif et solidaire



La Maison du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche au domaine de Rochemure à Jaujac.

Le Parc a déterminé 14 secteurs potentiels d'activités et d'emplois liés à son territoire. En premier lieu, le maintien et l'accueil d'agriculteurs. Considérés comme des créateurs de richesses et des gestionnaires d'espaces et de paysages, les agriculteurs ont plusieurs cordes à leur arc, en particulier la transformation de produits, le développement d'activités touristiques ou l'exploitation forestière. Leur installation peut être facilitée par une organisation foncière plus favorable, de meilleures conditions de logement, une adaptation "dans un cadre expérimental" des normes et seuils réglementaires.



Des ambassadeurs du Parc seront les porte-parole du public.

Des perspectives durables et culturelles

D'autres emplois peuvent être créés dans l'écotourisme, les métiers de l'environnement, les déchets verts, l'éco-construction, les métiers d'art, les services à la personne, le télétravail, la santé, dans le droit fil du projet du Parc qui mise aussi sur l'accompagnement de projets économiques d'envergure comme celui de la "Vallée du bijou" entre le Cheylard et Saint-Martin-de-Valamas.

Mais l'attractivité ne sera renforcée que si ses habitants sont convaincus du potentiel de leur territoire et participent de son rayonnement. Des ambassadeurs du Parc, volontaires parmi les élus, les habitants, les membres d'associations, seront les porte-parole du public et relaieront l'information. De son côté, le Parc entend renforcer sa communication par tous les moyens à sa disposition : presse, radios locales as-

sociatives, TV, réseaux sociaux en ligne. Ouverte l'été à tous les publics, la Maison du Parc, basée sur le Domaine de Rochemure dans la commune de Jaujac, héberge des expositions, un espace d'information touristique complémentaire à celui des offices de tourisme. Elle est le point de départ de visites guidées. Soucieux d'amplifier sa mission d'éducation auprès des plus jeunes, éco-citoyens de demain, le Parc s'engage à accueillir tous les enfants des Monts d'Ardèche pour des journées pédagogiques à la Maison du Parc. Les moyens pédagogiques seront partagés avec les partenaires associatifs et l'éducation nationale, notamment des espaces d'expérimentation et de démonstration : mare, jardin, volcan...

Face aux changements climatiques, le Parc se mobilise et veut faire prendre conscience des enjeux énergétiques, de leurs incidences socio-économiques et environnementales. Au-delà des objectifs européens et nationaux, il s'engage à animer un débat local sur les moyens d'optimiser les consommations, de relocaliser la production d'énergie et de richesses, de préserver les paysages. Des projets collectifs seront soutenus, en particulier l'installation de centrales photovoltaïque villageoises, ou encore le solaire thermique chez les professionnels du tourisme porteurs de la marque du Parc. Tout projet d'énergie renouvelable fera l'objet de concertation avec la population locale en amont de sa réalisation, les communes prenant l'engagement de respecter les guides du développement éolien et du photovoltaïque du Parc.

L'avenir du Parc passe aussi par une politique active de l'habitat. 400 logements seront construits en moyenne

chaque année dans les Monts d'Ardèche. L'accent sera mis sur la diversité et la qualité des constructions et sur l'accès à une large offre de services à moins de 30 minutes : relais d'assistantes maternelles itinérant, éveil musical itinérant, concerts et cinéma au village, micro-crèches, maisons de santé, magasins multi-services, réalisations auxquelles le Parc a déjà contribué depuis 2001. Dans son rôle



Le Parc veut faire prendre conscience des enjeux énergétiques et de leurs incidences socio-économiques et environnementales.

d'expérimentation, le Parc travaillera également sur de nouvelles façons d'habiter, de se déplacer (alternatives aux véhicules individuels notamment)...

L'accès à la culture, pour tous et partout, figure également parmi les défis à relever. Le Parc accueille de nombreux artistes, manifestations culturelles, créations artistiques, sous de multiples formes (écriture, sculpture, peinture, photographie, cinéma, contes, arts plastiques). Afin de mieux connaître, coordonner et répartir ces actions culturelles, facteurs de développement local, le Parc mettra en place un outil d'observation de ces pratiques à la disposition des élus et des communautés de communes et essaiera des résidences d'artistes aux plus proches des habitants.

V.C.

Habitants, cette Charte vous concerne

■ Vous pouvez donner votre avis sur la nouvelle charte et témoigner de votre soutien au renouvellement du label du Parc pour 12 ans en participant à l'enquête publique qui se déroulera l'hiver prochain. Un dossier sera mis à disposition dans toutes les mairies du territoire. Tout citoyen

pourra consulter ce dossier et consigner son avis dans un registre prévu à cet effet. À certaines dates, il sera également possible de rencontrer un commissaire enquêteur pour lui faire part de vos observations sur la nouvelle charte. Vous pourrez aussi faire part de votre appréciation sur le

projet de Charte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche par une simple lettre adressée au Président de la Commission d'enquête.

La future charte est consultable et téléchargeable sur le site internet du Parc : www.parc-monts-ardeche.fr

ILS EN PARLENT...

Jean-Luc Flaugère
Président de la chambre d'agriculture



DR

"En tant que membre du comité syndical et du bureau du Parc, la chambre d'agriculture a travaillé avec le Parc de manière très satisfaisante sur un certain nombre de projets de valorisation de filières locales (myrtilles sauvages, châtaignes sèches, chatus, pommes de terre et légumes primeurs de la vallée de l'Eyrieux), de mesures agro-environnementales (prairies fleuries, tourbières de Montselgues notamment). Plus récemment, on a comblé un oubli avec la mise en œuvre d'un plan pastoral territorial. La chambre d'agriculture a aussi voté unanimement sur la non implantation des OGM dans le territoire du Parc. Aujourd'hui, nous réfléchissons à l'élaboration d'une convention de partenariat annexée à la nouvelle charte d'objectifs du Parc. Nous sommes très attachés à la gestion et au partage de la ressource en eau, à la recherche de solutions intelligentes pour permettre aux agriculteurs de bien travailler, et au développement de l'agriculture biologique en corrélation avec l'évolution de la demande."

Bernard Couëdel
Président de la communauté de communes du Haut-Vivarais



DR

"Les nouvelles dispositions inscrites dans la future charte accordent plus d'importance aux communautés de communes pour accompagner les projets du Parc, c'est une bonne chose, quand bien même j'aurais préféré que toutes les communes de notre communauté soient dans le périmètre du Parc qui est un outil extrêmement pertinent en termes de dynamisme territorial. Je pense qu'il y a nécessité à repenser son organisation pour la faire coller à une bonne gestion de ses moyens dans les années qui viennent. Et pour ne pas freiner son rôle d'innovation qui se manifeste dans de nombreux domaines d'intervention."

Propos recueillis par V.C.

8 | PARC NATUREL RÉGIONAL DES MONTS D'ARDÈCHE

ILS EN PARLENT...

Catherine Faure
Maire d'Intres



DR

“Le Parc nous a aidé à créer un sentier de randonnée à l'occasion du centenaire de la commune en juin 2011. Cela nous a permis de présenter le patrimoine communal au travers de 11 panneaux d'information, de raconter l'histoire du village, du temple et des cimetières protestants, de l'école de la République, de la passementerie locale, et de mettre en valeur les bâtières et les terrasses que l'on côtoie au long de ces six kilomètres de chemin.

Tous les panneaux ont été financés par l'intermédiaire du Parc ainsi que l'édition de fiches du tracé. Ce sentier attire aujourd'hui beaucoup de randonneurs.”

Bernard Bonnefoy
Président de l'association
Fin gras du Mézenc



DR

“On commence à travailler avec le Parc cette année sur le concours des prairies fleuries. Ce concours est intéressant pour notre production parce qu'il va nous permettre de montrer la diversité et la qualité des parcelles sur lesquelles on produit le Fin gras du Mézenc, de valoriser le travail d'une production en équilibre avec la nature. Nous espérons que ce concours aura des effets incitatifs auprès de producteurs qui se tourneront vers le Fin gras.

Notre AOC promeut une alimentation animale à base de foin issu de prairies naturelles. Sur la biodiversité, on est parfaitement en phase avec le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche qui prévoit en outre l'extension de son périmètre sur la totalité de notre zone d'appellation, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.”

Propos recueillis par V.C.

UN CHOIX DE VIE

Les terrasses dorées de Pierre-Thibault Louche

Jeune castanéiculteur, Pierre-Thibault Louche vit et travaille dans les Monts d'Ardèche. Ce choix, il l'assume pleinement, avec sa femme, comme tant d'autres habitants du Parc qu'il ne considère pas comme un sanctuaire, ni comme une réserve d'Indiens.

“**L**aval d'Aurelle est la plus belle châtaigneraie d'Ardèche.” Ce cri du cœur est celui d'un enfant du pays, Pierre-Thibault Louche, qui a repris le flambeau de son père et choisi de poursuivre l'histoire de sa famille, enracinée dans la “vallée de l'or” (d'où provient le nom du village) depuis au moins 1690. Cette châtaigneraie est certainement l'une des mieux entretenues des Monts d'Ardèche. Ses terrasses, ses pentes sont passées au peigne fin par la centaine de brebis BMC (Blanche du massif central), très rustiques, qui paissent ici toute l'année, se nourrissant l'hiver des petites châtaignes non ramassées à l'automne. “Les châtaignes et les ovins sont complémentaires. C'est plus facile de récolter les châtaignes après le passage des brebis. Je passe trois fois moins de fourrage l'hiver de ce fait-là”, remarque le jeune éleveur qui se définit comme un “paysagiste”: “Sans nous, les paysages des Monts d'Ardèche se refermeraient complètement sous la progression des ronces et des fougères. Les broussailles gagneraient partout.” L'hiver, il écoubue toutes les feuilles et les bogues, pour garder l'espace ouvert. Pour mieux s'en sortir, Pierre-Thibault Louche a pris la décision, dès son installation en 2010, de transformer ses châtaignes, essentiellement de petits calibres issus de variétés traditionnelles : négrette, ambourrière, petite pourette, sardonne, bastard... Mais plutôt que de



“Sans nous, les broussailles gagneraient partout”, estime Pierre-Thibault Louche qui ne quitterait pour rien au monde sa châtaigneraie de Laval d'Aurelle.

confectionner lui-même ses confitures, crème de marron, farine, purée de châtaigne, il s'adresse à deux prestataires de services de la région, préférant investir pour l'instant dans la construction d'une bergerie à l'entrée du village.

Le castanéiculteur s'implique davantage dans la vente. Il commercialise “un petit peu” ses produits à la ferme, notamment lors des visites de sa châtaigneraie qu'il anime une fois par mois. Il est présent également au marché des producteurs de Saint-Laurent-les-Bains et dans un magasin ouvert à Lanarce avec 12 autres paysans. À tour de rôle, les 13 producteurs de viande, de fromage, de lentilles, de charcuteries, de plats cuisinés, de miel et de châtaignes tiennent la boutique qui connaît un franc succès. Les produits de la ferme du Peyrou arborent le label

du Parc des Monts d'Ardèche, un signe de reconnaissance et un “bon outil de communication” pour Pierre-Thibault qui s'identifie pleinement au territoire du Parc naturel régional.

S'installer à Laval d'Aurelle n'était pas une évidence pour ce Cévenol : “Quand j'étais jeune, je n'y pensais pas”, reconnaît-il. Mais ce projet s'est imposé progressivement. “J'ai pris la décision avec ma femme. Même si elle a un travail de monitrice éducatrice à côté, dans un centre pour personnes handicapées, elle me donne des coups de main.” Un impératif pour assurer un revenu régulier au ménage. Aujourd'hui, le couple ne quitterait pour rien au monde Laval d'Aurelle, comme la trentaine d'habitants et les cinq agriculteurs (quatre castanéiculteurs et un apiculteur) qui vivent toute l'année dans cette vallée d'or. **V.C**

Soutenez la Charte 2013-2025, demandez l'autocollant du Parc !
GRATUIT Sur demande au 04 75 36 38 60

